

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1961 B 40018

Numéro SIREN : 886 180 181

Nom ou dénomination : STC AUDIT & CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2023 sous le numéro de dépôt 27533

**STC Audit & Conseil**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 521 640 Euros**  
**Siège social : 156, Chaussée Pierre Curie**  
**59200 TOURCOING**  
**RCS LILLE METROPOLE 886 180 181**

***PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 11 OCTOBRE 2023***

L'an deux mille vingt-trois,

Le onze octobre,  
A quatorze heures,

Les actionnaires de la société STC Audit & Conseil, société anonyme au capital de 521 640 Euros, divisé en 22 680 actions de 23 Euros chacune, dont le siège est 156, Chaussée Pierre Curie, 59200 TOURCOING, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 156, Chaussée Pierre Curie 59200 TOURCOING, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thibault LAMBIN, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Frédéric DELAHOUSSE et Monsieur Henri DELEZENNE, les deux actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Marie HAGNERE est désignée comme secrétaire.

La SAS AUDITEUROP, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 22 680 actions sur les 22680 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à titre extraordinaire.

2 114 5 3

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs pour les formalités,

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, nomme à compter de ce jour, en qualité d'administrateur Monsieur Henri DELEZENNE, demeurant 2 rue du Coquerez 59800 LILLE. Ce mandat est valable pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2029.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'administrateur qui vient d'être nommé accepte le mandat.

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

7 2 M 13

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du bureau.

**Thibault LAMBIN**



**Marie HAGNERE**



**Frédéric DELAHOUSSE**



**Henri DELEZENNE**

